

2024
L'ESSENTIEL

**L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER**





Le mot de la directrice générale

« L'Essentiel » de l'enseignement français à l'étranger, c'est un document qui permet de comprendre en quelques pages la beauté et le fonctionnement du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Ce réseau, « trésor national » selon le président de la République, est unique au monde. Tout d'abord par son étendue : il est composé de 580 établissements qui accueillent 392 000 élèves dans 139 pays.

Unique aussi car coordonné par l'AEFE, opérateur public sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sa « colonne vertébrale », chargée de répondre à une mission de service public en permettant aux enfants français vivant partout dans le monde de suivre les programmes scolaires français, et à une mission de diplomatie d'influence, par l'accueil dans le réseau de 2/3 d'élèves d'autres nationalités qui créent des liens étroits et indéfectibles avec leurs camarades et avec la France.

Ce rôle du réseau dans la politique étrangère de la France est rappelé dans la feuille de route de l'influence du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et explique aussi ses ambitions : alors qu'il est déjà le plus vaste réseau éducatif international, il est entré dans une dynamique de développement afin d'atteindre 700 000 élèves à l'horizon 2030, c'est le Cap 2030 dont l'AEFE est la cheville ouvrière.

Unique aussi bien sûr par la qualité des enseignements dispensés et l'excellence éducative au sein des établissements, garanties par l'homologation accordée et vérifiée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. C'est aussi l'homologation qui permet la continuité pédagogique dans les 139 pays d'implantation et avec la France, ce qu'aucun autre système éducatif ne propose.

Unique enfin, grâce à la cohésion et à la solidarité qui existent en son sein, garanties par le travail mené par l'AEFE, et qui se manifestent de manière très concrète lorsque surviennent les crises qui ébranlent le monde,

qu'il s'agisse de pandémies, conflits géopolitiques, crises humanitaires ou environnementales.

Formation des personnels, structuration et accompagnement du réseau, sont au cœur des missions de l'Agence, en lien avec toutes les parties prenantes de l'enseignement et français à l'étranger : les personnels, les familles, les élus, les groupes éducatifs.

L'objectif : que les lycées internationaux français soient toujours au rendez-vous de l'excellence éducative, une éducation inclusive, plurilingue, permettant l'ouverture d'esprit, le goût de l'engagement et la réussite aux examens afin d'offrir aux élèves le choix d'une orientation en phase avec leurs projets professionnels et personnels. Les brillants résultats au diplôme national du brevet (DNB) et au baccalauréat, comme la poursuite d'études par les alumni dans les écoles et universités les plus prestigieuses au monde, sont de bons indicateurs de cette qualité exceptionnelle.

Par ailleurs, pour répondre à la demande grandissante d'éducation française et en français partout dans le monde, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères propose l'attribution du Label FrancÉducation aux sections bilingues francophones d'excellence dans les systèmes éducatifs étrangers. Il soutient aussi l'apprentissage et la maîtrise du français par des enfants français non scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger grâce au dispositif FLAM (Français Langue Maternelle) qui aide les associations dont c'est la vocation. Ces deux dispositifs sont co-pilotés par le ministère et l'AEFE.

L'enseignement français à l'étranger est un formidable écosystème porté par une communauté diverse, motivée et engagée. Je vous invite à découvrir ici son fonctionnement.

Bonne lecture !

Claudia Scherer-Effosse
Directrice générale de l'AEFE

1

Service public

Scolarisation des élèves français

en tenant compte des capacités d'accueil des établissements

Accompagnement des **entreprises françaises à l'international**

2

Diplomatie d'influence

Accueil d'élèves d'autres nationalités

des pays d'accueil et des pays tiers, rayonnement de la langue et de la culture françaises

Promotion

de l'enseignement supérieur français

Soutien aux réseaux des anciens élèves

pour le maintien de liens forts entre eux et avec la France

Appui aux établissements

LabelFrancÉducation et associations FLAM

Les missions

4

Diplomatie éducative

Coopération

entre les établissements français et étrangers

Laboratoire d'innovation pédagogique

en particulier dans l'enseignement des langues

3

Développement du réseau

Conseil aux porteurs de projets

pour l'homologation ou la création d'un établissement

Formation des personnels

exerçant ou ayant vocation à exercer dans les établissements

Communication

favorisant l'attractivité

Animation de la vie du réseau

L'Agence au service du réseau

Placée sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Agence agit dans le cadre d'une stratégie définie par son conseil d'administration regroupant 34 membres et mise en œuvre par la directrice générale de l'Agence et tous les personnels.

Les personnels

L'AEFE

→ Recrute, affecte et rémunère les personnels de coordination, d'inspection et les personnels d'encadrement, de formation, d'enseignement, d'éducation et d'administration, titulaires de la fonction publique (principalement de l'Éducation nationale)

→ Évalue les personnels et les enseignants

→ Assure une formation continue pour les personnels des établissements



La vie du réseau

L'AEFE

→ Propose des projets et dispositifs à l'échelle du réseau

→ Fédère les acteurs et les partenaires du réseau

→ Soutient les associations d'anciens élèves

La pédagogie

L'AEFE

→ Assure le pilotage et l'animation pédagogiques du réseau

→ Joue le rôle de laboratoire d'innovation pédagogique pour l'Éducation nationale (loi du 28 février 2022)



Les élèves

L'AEFE

→ Apporte une aide à la scolarité des enfants français par l'attribution de bourses, sous conditions de ressources, dans le cadre de la commission nationale des bourses (CNB)

→ Accompagne les élèves dans la construction de leur parcours d'orientation vers l'enseignement supérieur

→ Propose des bourses au mérite aux élèves étrangers souhaitant poursuivre leurs études supérieures en France (France Excellence-Major)



Le développement

L'AEFE

→ Contribue au rayonnement de l'éducation, de la culture et de la langue françaises avec les postes diplomatiques et l'équipe France à l'étranger

→ Engage des projets immobiliers suivant une programmation quinquennale validée par la commission interministérielle pour les opérations immobilières de l'État à l'étranger (CIME)

→ Renforce le suivi et l'accompagnement des établissements du réseau

→ Aide à l'attractivité des établissements français à l'étranger pour les recrutements locaux

→ Assure des formations de qualité grâce aux instituts régionaux de formation

→ Signe des partenariats locaux et nationaux avec des organismes universitaires, de formation

→ Garanti un pilotage budgétaire et financier prenant en compte les impératifs de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) en conformité avec les orientations stratégiques de l'Agence

→ Accompagne les établissements dans la demande d'octroi de la garantie de l'État français dans le cadre de projet immobilier

→ Alloue aux établissements des subventions de fonctionnement, d'investissement, d'équipement et d'appui pédagogique pour renforcer la sécurité et l'attractivité des établissements

→ Renforce l'expertise et le conseil en matière de gouvernance

→ Accompagne les porteurs de projet en vue de l'homologation de nouveaux établissements

La colonne vertébrale du réseau d'enseignement français à l'étranger

En mars 2018, le président de la République a fixé un objectif de doublement des effectifs dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger à horizon 2030, annonce suivie de la présentation d'un plan de développement du réseau présenté en octobre 2019 par le MEAE et le MENJS.

L'Agence s'est restructurée en interne et a opéré une plus importante déconcentration de ses actions partout dans le monde en créant seize instituts régionaux de formation afin d'accélérer le développement qualitatif et quantitatif du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

La politique de développement mise en place par l'AEFE, en lien avec les services diplomatiques, s'appuie sur trois axes stratégiques :

- Densifier les établissements existants, en les accompagnant sur leurs projets d'extension, leurs sujets de développement et de partenariats.
- Accompagner des écoles existantes non homologuées vers l'intégration du curriculum français et la reconnaissance par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- Soutenir la création de nouveaux établissements, par des actions d'impulsion, de formation et de conseil.

La feuille de route 2023-2026 pour le développement a été présentée en comité interministériel de l'enseignement français à l'étranger en juillet 2023. Elle définit les actions à mettre en œuvre d'ici à 2026 pour la réalisation du Cap 2030.

Renforcer la visibilité et l'attractivité des établissements internationaux français, partager des objectifs chiffrés, anticiper les besoins en formation et en vivier de personnel font partie des actions prioritaires à engager.

Le service de l'appui et du développement du réseau (SADR), dont les experts sont organisés par zone géographique, accompagne les postes diplomatiques, les établissements et les investisseurs afin de mener les actions de développement adaptées à chaque acteur et territoire.

Le budget

Il est consolidé autour de trois axes :
l'excellence éducative, l'accompagnement
du réseau, la modernisation du réseau.

La programmation du budget est pluriannuelle pour mieux intégrer la stratégie immobilière, l'évolution prévisionnelle des emplois, la soutenabilité des projets de l'Agence et assurer une meilleure visibilité pour les familles.

Le budget se rapporte aux services centraux à Paris et à Nantes et aux 68 établissements en gestion directe (EGD).

Le budget initial 2023 s'élève à plus de 1,2 milliards d'euros. Il est financé par des ressources propres composées essentiellement par les participations des établissements, les droits de scolarités des familles des élèves scolarisés dans les EGD et par des soutiens de l'État, qui reposent sur l'octroi par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de deux subventions répondant à la mission « action extérieure de la France » :

→ 449 millions d'euros au titre d'une subvention pour charge de service public, à partir du programme budgétaire de l'État 185, « Diplomatie culturelle et influence »,

→ 113 millions d'euros au titre de l'aide à la scolarité, à partir du programme budgétaire de l'État 151, « Français à l'étranger ».

Les dépenses se répartissent ainsi (en crédits de paiement) :

- Les frais de personnel, pour 864,5 millions d'euros (71,5 %),
- Les frais de fonctionnement et d'intervention pour 181,80 millions d'euros (15 %),
- Les aides à la scolarité pour 113 millions d'euros (9,3 %),
- Les investissements pour 51 millions d'euros (4,2 %).

LA CERTIFICATION EXTERNE DES COMPTES

Le compte financier 2022 de l'AEFE a été certifié sans réserve par le cabinet indépendant Mazars, dans sa mission de commissaire aux comptes. Cette première certification, issue d'une démarche volontaire de l'Agence, couvre l'ensemble du périmètre : les comptes des services centraux et des établissements en gestion directe.

Cette certification sans réserve permet d'apporter aux familles, aux autorités et à l'ensemble des partenaires de l'Agence une garantie supplémentaire sur la qualité de la gestion de l'établissement.

1,2 Md€

en recettes et en dépenses

864,5 M€

de masse salariale

10 593

équivalent temps plein travaillé (ETPT)

51 M€

d'engagements en investissements

562 M€

de subvention de l'État

599,4 M€

de recettes propres

Les personnels

Les personnels des services centraux de l'AEFE



Les personnels des établissements au 1er décembre 2023

5 489

personnels
recrutés par
l'AEFE, dont :

885

personnels détachés
en qualité d'expatrié
et sur des emplois
d'encadrement ou de
formation

4 596

personnels détachés en
qualité de résident et sur
des emplois d'enseignement,
d'éducation ou
d'administration

À noter :

Depuis le 18 juin 2022, la logique de recrutement des personnels détachés à l'étranger n'est plus géographique (des expatriés recrutés hors du pays et des résidents établis eux dans le pays d'affectation), mais fonctionnelle.

Les fonctionnaires ne sont plus détachés sur des contrats d'expatrié ou de résident mais sur des contrats pour occuper un emploi d'une des trois catégories créées pour assurer dans le réseau les trois missions de nos personnels :

- des emplois d'encadrement,
- des emplois de formation des enseignants du réseau,
- des emplois d'enseignement, d'éducation et d'administration.

Les deux premières catégories d'emploi correspondent aux missions des anciens expatriés, la troisième aux missions des anciens résidents.

Les personnels d'enseignement d'éducation et d'administration peuvent désormais être recrutés en dehors du pays d'affectation du poste.

L'accompagnement des établissements et des personnels

Il est assuré :

→ pour le premier degré par 17 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) : 1 dans les services centraux de l'AEFE chargé de la coordination des 16 IEN positionnés en zone ;

→ pour le second degré par 13 inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), référents de zone, basés dans les services centraux de l'AEFE.

Ils assurent le pilotage pédagogique de la zone, contribuent à l'élaboration des plans de formation, animent et assurent le suivi des activités des formateurs détachés sur contrats du premier degré (EMFE) et du second degré (EF2D).

De par leur expertise, les inspecteurs veillent à l'application des critères de l'homologation.

8

volontaires
internationaux

5 952

agents recrutés
sous contrat de
droit local par les
EGD

30 000

personnels de droit local
travaillant dans les
établissements
conventionnés et
partenaires

De fait, les personnels recrutés sur cette catégorie d'emploi bénéficient :

- de la prise en charge par l'AEFE du voyage pour se rendre dans leur lieu d'affectation (pour l'agent recruté et ses ayants droits),
- de l'indemnité de changement de résidence,
- du droit aux congés fixé dans chaque pays (pour l'agent recruté et ses ayants droits) durant la durée du contrat qui les lie à l'AEFE.

Le décret 2022-896 du 16 juin 2022 ouvre par ailleurs aux personnels recrutés sur un contrat de résident avant le 17 juin 2022 un droit d'option leur permettant de choisir entre la conservation des dispositions de leur contrat de résident ou le bénéfice d'un nouveau contrat correspondant à ses fonctions dans les conditions du décret modifié à compter de la rentrée 2023.

À l'issue de la campagne du droit d'option, presque 60 % ont décidé de conserver leur statut de résident.

La formation des personnels

L'objectif de doublement des effectifs du réseau à horizon 2030 a mené l'Agence à renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de formation de tous les personnels du réseau, quel que soit le statut, le métier et la nationalité du personnel. Un dispositif est par ailleurs créé à destination des personnels nouvellement recrutés pour les accompagner à intégrer le système français et à consolider leur pratique.

Depuis le 1er janvier 2023, les seize instituts régionaux de formation (IRF), des établissements en gestion directe de l'Agence à vocation de formation, sont pleinement opérationnels dans chaque zone. Ils permettent une meilleure organisation et un meilleur suivi de la formation pour les établissements homologués. Ils viennent répondre aux besoins spécifiques de chaque zone et à ceux exprimés par les personnels et permettent aux personnels comme aux encadrants de définir des plans de formation sur le long terme. Ils sont organisés autour de deux instances permettant une construction conjointe et une pleine transparence des projets pédagogiques mis en place :

→ le conseil pédagogique et scientifique (CPS) : il élabore la politique de formation et de développement professionnel des personnels en articulant les besoins exprimés par les personnels et les établissements de la zone avec les orientations stratégiques de l'AEFE ;

→ le conseil des affaires administratives et financières (CAAF) : instance de dialogue et de décision, ouverte à tous les acteurs du monde éducatif de la zone, il valide et met en œuvre le plan régional de formation en assurant, notamment, le suivi de son exécution budgétaire. En outre, il met en œuvre toute action participant à la politique de zone définie dans le projet triennal de l'IRF.

L'AEFE a développé une application de gestion et de suivi de la formation, ATENA, pour simplifier et fluidifier les travaux.

Les IRF sont ainsi les garants d'une gouvernance en adéquation avec le Cap 2030 impulsé par le président de la République. Dans cet ambitieux objectif de développement, l'AEFE a été désignée comme la colonne vertébrale du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Le dialogue social

Les personnels expatriés, résidents, (ainsi que les nouveaux détachés sur contrats d'encadrement, de formateurs des enseignants, d'enseignement, d'éducation et d'administration), recrutés en contrat local dans les établissements en gestion directe (EGD) du réseau, et les personnels du siège de l'AEFE, sont représentés

dans chaque organe consultatif par les organisations syndicales élues aux élections professionnelles.

Les dernières élections professionnelles de décembre 2022 ont enregistré un taux moyen de participation de 57 %.

Les représentants des personnels

En plus de leur représentation dans les instances officielles des établissements français à l'étranger et de l'AEFE, les représentants des personnels participent aux groupes de travail thématiques sur différents sujets liés à l'enseignement français à l'étranger.

Il s'agit d'un dialogue social constructif mené par les services, les

établissements et les organisations syndicales.

Les organisations syndicales siègent dans les instances consultatives au niveau local ainsi qu'au niveau central.

Les représentants des personnels participent également aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) créé en 2016.

Commissions consultatives

CCPC Commission consultative paritaire centrale/CCPL Commission consultative paritaire locale/CNB Commission nationale des bourses
CSA Comité sociale d'administration/FS Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail
CAS Comité d'action sociale

Les établissements

68

établissements en **gestion directe** qui sont des services déconcentrés de l'Agence

163

établissements **conventionnés** avec l'AEFE et gérés par des associations ou des fondations

349

établissements **partenaires**

L'homologation

Délivrée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'homologation certifie la conformité de l'enseignement aux exigences, programmes, objectifs pédagogiques et règles d'organisation du système éducatif français.

Vecteur d'excellence, elle permet à des élèves de toutes nationalités de suivre un enseignement conforme aux programmes de l'Éducation nationale française grâce à des méthodes pédagogiques exigeantes, mondialement reconnues et porteuses de valeurs universelles : tolérance, humanisme, égalité des chances, curiosité intellectuelle, promotion de l'esprit critique.

Le budget global

Pour les établissements relevant de l'AEFE, le budget global repose sur un principe de cofinancement : frais de scolarité d'une part, subventions allouées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères d'autre part.

La France est le seul pays qui a fait le choix de se doter d'un dispositif d'enseignement à l'étranger de cette ampleur, financé pour une part importante par des fonds publics.

Le dispositif des instituts régionaux de formation

Les établissements sont regroupés en seize zones géographiques dans chacune desquelles se trouve un institut régional de formation. C'est dans ce cadre régional que sont gérés la formation continue des personnels, les missions des enseignants formateurs du premier et du second degré implantés dans les zones et le financement d'actions pédagogiques.

Les acteurs du réseau

Au côté des 68 établissements en gestion directe par l'Agence, le réseau des établissements est géré par différents acteurs : des comités de gestion réunissant des familles et associations, et des groupes éducatifs jouant un rôle central.

La mission laïque française

La Mission laïque française, acteur associatif historique de l'enseignement français à l'étranger, dirige 32 établissements en pleine responsabilité et a des accords de coopération et de partenariat avec 99 autres établissements scolaires à programme français, dans 37 pays. La Mlf scolarise ainsi plus de 61 000 élèves de la maternelle à la terminale. Créée en 1902, reconnue

d'utilité publique en 1907, la Mlf est une association à but non lucratif.

La Mission laïque française est liée à l'État par deux conventions avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi que par un accord-cadre avec l'AEFE.

Elle s'inscrit résolument dans les grandes orientations de la politique étrangère de la France de rayonnement du modèle éducatif français, en conformité avec les directives du ministère en charge de l'Éducation nationale sur les programmes des établissements scolaires homologués.



Groupes éducatifs internationaux de l'enseignement français à l'étranger

→ **ACACIA** est un réseau asiatique avec des établissements à Bangkok, Phom Penh et Hanoi pour un total de 120 élèves.

→ **L'AFLEC** est une association créée en 2000 par des personnes issues des milieux de l'enseignement en France et au Liban. Elle développe et pilote six établissements scolaires homologués : deux au Liban, trois aux Émirats Arabes Unis et un en Tunisie.

→ **L'AIU** (Alliance Israélite Universelle) est un réseau implanté en France, au Canada, au Maroc et en Israël. S'inspirant de la tradition et des valeurs de l'école républicaine française, ce réseau scolaire s'étend de l'école maternelle aux classes préparatoires aux grandes écoles.

→ **CSI Group** (Cité Scolaire Internationale) gère cinq établissements scolaires dont deux homologués, partenaires de l'AEFE à Dakar au Sénégal et un en demande d'homologation. Au total, le groupe compte 1 600 élèves dont 350 en enseignement français homologué. Un nouvel établissement à programme français ouvre en Guinée-Bissau à la prochaine rentrée.

→ Le **groupe Holged** compte 17 000 élèves sur dix-sept campus différents, dans deux pays : Emirats Arabes Unis, Maroc et Tunisie. Parmi ces élèves, 7 000 sont dans les quatre établissements homologués, partenaires de l'AEFE.

→ **IEG** (International Education Group) compte quatre établissements dont trois homologués, partenaires de l'AEFE : un à Casablanca, un à Rabat et un dernier à Amsterdam ouvert en septembre 2021. Au total, ce sont 5 100 élèves scolarisés dans le réseau IEG, dont 4 600 en enseignement français homologué. Le groupe Globeducate est entré au capital d'IEG en 2023.

→ **Odyssey** est un groupe français d'éducation internationale qui réunit douze établissements en Europe (Italie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Albanie, Kosovo) en Afrique (Maroc, Égypte) et en Asie du Sud-Est (Singapour, Vietnam, Thaïlande). Dix de ces établissements sont homologués et partenaires de l'AEFE. En 2022, le groupe scolarisait au total 4 500 élèves dans des cursus toujours plurilingues.

Les élèves

+ de 80
langues
enseignées

**348 sections
internationales**
dont
117 menant au BFI

120 000

élèves français

392 000

élèves

272 000

élèves étrangers
dont 215 000
nationaux

Une éducation plurilingue

→ Assurer un enseignement en langue française selon des modalités innovantes et adaptées à la spécificité de chaque public.

→ Enseigner la langue du pays hôte aux élèves français et étrangers.

→ Promouvoir le plurilinguisme dans un contexte international.

→ Proposer un apprentissage renforcé des langues grâce à des parcours d'excellence comme les sections internationales, européennes ou orientales, les sections binationales et le parcours PARLE.

Les parcours PARLE (parcours adaptés et renforcés de langues étrangères) conçus par l'AEFE ont pour objectif de conforter qualitativement la formation linguistique des élèves, de renforcer la maîtrise d'une

langue vivante étrangère autre que la langue du pays hôte.

Ils peuvent être proposés en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe et vietnamien.

Le dispositif d'échanges ADN-AEFE

Il s'agit d'un programme d'échanges scolaires de l'AEFE. Il permet aux élèves de seconde dans un établissement français à l'étranger ou en France d'être scolarisés plusieurs semaines dans un autre établissement français à l'étranger. Depuis son lancement en 2017, le nombre de lycées français du monde impliqués dans le projet est passé de 15 à 190 dans 91 pays. Les élèves, tous volontaires, bénéficient d'une immersion dans un autre environnement linguistique et culturel, avec le français comme langue commune, tout en continuant à suivre leur programme scolaire.

Avec l'apparition de la crise sanitaire, le dispositif ADN demain durable a été lancé en 2020-2021, permettant de développer à distance des projets communs entre deux classes de 3e, et depuis la rentrée de septembre 2021 entre deux classes de fin de primaire (CM1, CM2), dans le cadre de ADN demain durable junior. En 2023, les échanges ADN-AEFE ont repris : 1 100 élèves se sont rendus dans d'autres pays.

Renforcer le numérique à l'école

L'utilisation des services et outils numériques permet de renforcer les synergies dans le réseau : plateforme collaborative et d'échanges sur le thème de l'orientation entre lycéens et anciens élèves (AGORA Monde), constitution d'un réseau de Web radios, MOOC pour optimiser l'arrivée des étudiants en France, plateformes partagées pour les personnels (ATENA, ORION), etc.



Une école citoyenne

Permettre aux élèves de devenir des citoyens responsables dans le respect des principes de la citoyenneté républicaine et démocratique.

Une école inclusive

Proposer, à partir d'une analyse collective permettant le nécessaire croisement des regards et des expertises, des **réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers** des élèves.

Accompagner les établissements et leurs équipes dans le sens d'une **adaptation de l'offre éducative** au service d'une individualisation des parcours et de l'accessibilité des savoirs. Chaque élève sera ainsi convaincu d'avoir sa place à l'école pour y grandir avec les autres dans le respect de sa différence.

Construire une école **au service de la réussite de tous** en construisant un parcours de formation, d'orientation et d'insertion, à la hauteur des capacités de chacun.

↳ L'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

En 2016, l'AEFE et la Mission laïque française ont créé un observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Cet observatoire rassemble des élus, des membres de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, de la Mission laïque française, des fédérations de parents d'élèves, des associations des Français de l'étranger ainsi que des représentants des personnels.

Son objectif est double : mettre en valeur les **bonnes pratiques des établissements français à l'étranger** et améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.



Résultats du baccalauréat

Session de juin 2023

97,8 %

de réussite

27,2 %

de mentions
très bien

29,3 %

de mentions
bien

25,6 %

de mentions
assez bien

Résultats du baccalauréat

Session de décembre 2023 (sauf Vanuatu)

98,9 %

27 %

de mentions
très bien

32 %

de mentions
bien

24,5 %

de mentions
assez bien

Les anciens élèves



850
FEM

90
nationalités



aefe.fr

Boursières et boursiers France Excellence-Major (FEM)

Piloté par l'AEFE, qui en a confié la gestion administrative à Campus France, ce programme permet de soutenir 850 étudiants de nationalité étrangère pendant cinq années d'études supérieures en France dans des filières d'excellence. Une fois sélectionnés par une commission d'experts, les nouveaux boursiers bénéficient d'un accueil et d'un suivi personnalisés mis en œuvre par le bureau parcours des élèves et orientation de l'AEFE. Ce programme, créé en 1992, connaît un succès croissant. Il joue un rôle majeur dans la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des élèves étrangers et contribue à la diplomatie d'influence de la France. Le conseil interministériel de juillet 2023 a défini l'objectif pour l'AEFE d'atteindre 1 000 boursières et boursiers. À la rentrée 2023, le programme a été intégré à la marque mère « France Excellence », ainsi BEM est devenu FEM.



126
associations
locales présentes
sur les 5 continents



alfm.fr

L'association mondiale des anciens élèves (UNION-ALFM)

Née en 2010, l'association des Anciens des Lycées français du monde, aujourd'hui Union-ALFM, promeut les liens d'amitié et de solidarité entre les anciennes et anciens élèves des établissements français à l'étranger et met en réseau ses membres sur les cinq continents. Elle encourage la création et le développement d'associations locales et l'entraide, notamment grâce à un forum professionnel annuel créé en 2019. L'association Union-ALFM participe aux manifestations organisées par l'AEFE et les établissements scolaires de l'étranger (accueil et cérémonie de sortie des FEM, cérémonie de remise de diplômes des bacheliers, FOMA, etc.). Depuis septembre 2021, le collectif des « Ambassadeurs de l'Union-ALFM » se réunit une fois par mois pour travailler sur des projets communs et échanger sur des thèmes divers. Il est constitué d'une trentaine de référents d'associations locales, représentant 23 pays.

La plateforme ALFM.FR

La plateforme ALFM.FR est un réseau social, associatif et professionnel, au service de tous les anciens élèves, quel que soit leur âge ou leur lycée français de scolarisation. Elle permet de retrouver les anciennes et anciens élèves du monde grâce à un annuaire géolocalisé, développer son réseau et valoriser ses initiatives, associatives ou professionnelles.

Les anciens élèves peuvent également rejoindre un groupe (géographique, thématique) ou même créer et gérer leur propre communauté grâce à des outils digitaux et statistiques adaptés. Cette plateforme a été créée en 2017 par l'AEFE et cédée à l'association mondiale en 2020. Elle est désormais animée par l'Union-ALFM, en collaboration avec les associations locales et de nombreux membres bénévoles.

L'interface a été rénovée en 2022 afin de pouvoir, notamment, développer des partenariats avec des entreprises et des institutions souhaitant s'engager auprès des anciens élèves. Celles-ci pourront, par exemple, publier leurs offres et les diffuser directement au sein du réseau mondial.

La plateforme AGORA Monde

La plateforme AGORA Monde, agora-aefe.fr, rassemble 166 000 utilisateurs. Elle a pour objectif de mettre en relation les lycéennes et lycéens du réseau et les jeunes anciens pour échanger sur les parcours d'orientation et la vie étudiante afin de créer un réseau d'entraide pour tous ceux qui bénéficient, ou ont bénéficié, du système éducatif français à l'étranger. Des fonctionnalités telles que le forum, l'annuaire, les interviews vidéo des partages d'expériences et témoignages sur le vécu étudiant, sont mis à la disposition des lycéens pour construire leur parcours d'orientation. Les enseignantes et enseignants du réseau se retrouvent également sur le forum de la plateforme pour prendre part à des événements collaboratifs en ligne qui sont des rendez-vous fédérateurs pour les 315 établissements utilisateurs d'AGORA Monde.

En 2023, AGORA Monde a fêté ses 10 ans.



Plus de
9 000
inscrits



alfm.fr



166 000
utilisateurs



agora-aefe.fr

11

députés
représentant les
Français établis
hors de France

dans 11
circonscriptions

12

sénateurs
représentant les
Français établis
hors de France

dans la
circonscription
monde

442

conseillers des
Français de
l'étranger

dans 130
circonscriptions

90

conseillers à
l'Assemblée des
Français de
l'étranger

dans 15
circonscriptions

L'AEFE développe et entretient des échanges permanents avec les élus des Français établis hors de France.

Parlementaires

La directrice générale de l'AEFE communique régulièrement avec les parlementaires et est auditionnée par les membres des commissions permanentes (affaires étrangères, finances, affaires culturelles), et notamment dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances. Deux députés et deux sénateurs siègent au conseil d'administration de l'AEFE.

AFE

Les 90 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) siègent deux fois par an à Paris et travaillent dans six commissions permanentes (dont la commission enseignement). L'AFE est représentée par un titulaire (plus un suppléant) au conseil d'administration de l'AEFE et par deux titulaires à la commission nationale des bourses

Conseillers des Français de l'étranger

Élus locaux de l'étranger, les 442 conseillers des Français de l'étranger siègent dans les conseils consulaires de bourses et dans les conseils d'établissement. Un ou une conseillère des Français de l'étranger siège depuis 2022 au conseil d'administration de l'AEFE.

Les élus participent également aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP), créé par l'AEFE en juin 2016 avec la Mission laïque française. Il travaille à l'amélioration de l'inclusion scolaire dans le réseau.

Les parents d'élèves sont au cœur de la vie des établissements, d'abord parce qu'ils ont choisi de faire confiance au modèle éducatif français, ensuite parce qu'ils sont très engagés et contribuent de manière substantielle au financement des établissements. Ils élisent leurs représentants au conseil d'établissement et au conseil d'école.

Les associations de parents d'élèves (APE) des établissements d'enseignement français à l'étranger sont représentées au conseil d'administration de l'AEFE par deux fédérations de parents d'élèves :

→ La FAPÉE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger). Créée par des parents de toutes nationalités en 1980 et reconnue d'utilité publique en 1985, la FAPÉE réunit exclusivement des associations de parents d'élèves (APE) du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle représente plus de 180 associations dans le monde dont près de 80 associations de parents gestionnaires de leur établissement – conventionné ou partenaire. Elle est indépendante de toute attache politique, syndicale ou religieuse.

La FAPÉE est un interlocuteur et une force de proposition reconnus, notamment dans le cadre des groupes de travail, grâce à sa connaissance approfondie du réseau acquise par l'étendue de sa représentativité. Elle siège également activement à l'OBEP.

→ la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves). Fondée en 1947, la FCPE a été reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982. Cette fédération indépendante compte 310 000 adhérents en France et à l'étranger.

Ces deux fédérations siègent par ailleurs à la commission nationale des bourses de l'AEFE, à l'instar d'une autre fédération :

→ Créée en 2021, l'Union des associations de parents d'élèves de l'étranger (UNAPE) repose sur des valeurs d'engagement, de collaboration et de représentation des intérêts des familles et des élèves. Forte d'une conviction envers l'inclusion de tous les élèves, l'UNAPE met en avant l'excellence éducative tout en favorisant la transparence dans chacune des actions et décisions. Son engagement réside dans la représentation juste et équitable des intérêts de toutes les familles, en prenant en considération leur diversité culturelle, linguistique et socio-économique. En tant que nouvelle fédération, l'UNAPE s'engage résolument à œuvrer pour le bien-être et le succès des enfants en promouvant une éducation de qualité, inclusive et respectueuse de la diversité. L'UNAPE croit en la force de la collaboration et est convaincue que, grâce à des efforts conjoints, il est possible de contribuer significativement à une éducation enrichissante et épanouissante.

L'AEFE s'entoure de nombreux partenaires qui partagent ses valeurs au service de l'éducation et de la citoyenneté. Elle permet ainsi au réseau scolaire mondial qu'elle coordonne de participer à des initiatives innovantes et à des événements de grande envergure.

LA COOPÉRATION ÉDUCATIVE



651

établissements

63

pays



labelfranceducation.fr

Réseau LabelFrancÉducation

Créé en 2012, le LabelFrancÉducation est attribué par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) aux filières d'enseignement bilingue francophone proposant un enseignement renforcé de la langue française et un enseignement en français d'au moins une discipline non linguistique, conformément aux programmes scolaires du pays d'accueil.

L'AEFE est responsable de la gestion opérationnelle du réseau labellisé, conformément aux orientations stratégiques définies par le MEAE.

L'appartenance au réseau LabelFrancÉducation participe de l'attractivité des filières bilingues en répondant à une double exigence d'excellence et d'ouverture pour les élèves.

L'AEFE garantit par ailleurs la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques et services par l'ensemble des acteurs et partenaires du dispositif (Institut français, CIEP, TV5Monde, etc.).

L'objectif fixé par le président de la République en mars 2018 d'atteindre 500 établissements labellisés LabelFrancÉducation à l'horizon 2022 a été atteint et dépassé.



147

associations subventionnées

39

pays



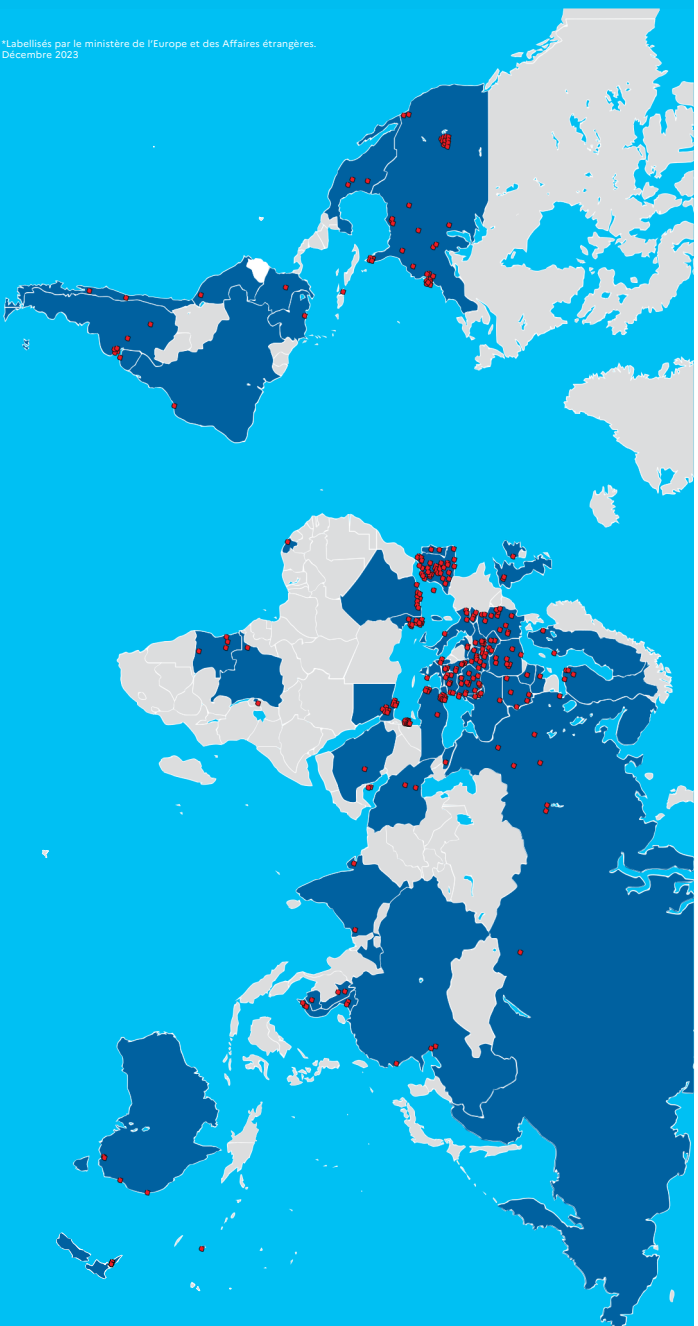
associations-flam.fr

Dispositif FLAM

Le programme FLAM (Français Langue Maternelle) a été créé en 2001 par le ministère des Affaires étrangères, à l'initiative d'élus représentant les Français établis hors de France. Le dispositif d'appui financier aux associations FLAM a été confié en 2009 à l'AEFE.

Son objet est d'apporter un soutien à des initiatives extrascolaires visant à favoriser la pratique de la langue française chez les enfants français scolarisés dans une autre langue que le français.

Les associations peuvent ainsi bénéficier de subventions d'aide au démarrage pendant leurs premières années d'existence, de subventions pour l'organisation de rencontres régionales, ainsi que d'aide à projets pour les aider à renforcer l'attractivité de leur offre (formation d'intervenants, projets culturels, projets pédagogiques, etc.).



63 pays

651 établissements *

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*



Rechercher
un établissement



139 pays **580 établissements** **392 000 élèves**

dont 99 de la Mission laïque française

Les établissements

En gestion directe

Conventionnés

Parrainés

Conception et réalisation :

2024/Service des relations extérieures de l'AEFE

Crédits photos : AEFE

Couverture photos :

Lycée français Jules-Supervielle, Montevideo, Uruguay

Lycée français Jean-Mermoz, Dakar, Sénégal

**Experience
France™***

*Découvrir la France

AGENCE POUR
**L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER**

23, place de Catalogne, 75014 Paris
1, allée Baco - BP 21509, 44015 Nantes